FireAngel®

Détecteur avertisseur autonome de fumée Thermoptek™

ST-625-FRT

Conforme pour une installation dans un camping-car, caravane et mobile home

DAAF
www.marque-nf.com

	Caractéristiques techniques	Bénéfices utilisateurs
Certifications	• NF DAAF y compris pour installation en camping-car , caravane et mobile-home • CE EN14604:2005	NF : sécurité optimale. Qualité constante contrôlée par des spécialistes indépendants
Garantie	• 5 ans sur le détecteur	• Sérénité absolue pendant la moitié de la durée de vie du produit
Fonctions d'alarme	• Alarme acoustique piezoélectrique de 85 dB à 3m	• Niveau sonore puissant réglementaire
Fonctions de contrôle	• Technologie de capteur Thermoptek™ • Large bouton "test&pause" central et ergonomique • Signal de pile faible pendant 30 jours	• Alerte rapide pour tous les type de feu • Facile à actionner, même avec un balai : ○ Test de fonctionnement hébdomadaire ○ Pause en cas d'alarme intempestive • Indique quand l'appareil doit être remplacé
Alimentation	• 2 Piles alcalines 1,5V, autonomie 5 ans certifiée	• Manipulation réduite, un seul remplacement requis pendant toute la durée de vie du détecteur (10 ans) • Modèle de pile courant et accessible
Installation	• Position : plafond et mur • Plateforme de montage universelle avec 2 vis de fixation fournies	• Adapté à toutes les configurations • Installation rapide et durable • Manipulation et remplacement facile par simple clipsage
Conditions de stockage et de fonctionnement	• Stockage : entre -20°C et +60°C, humidité relative maximum 93% sans condensation • Fonctionnement : entre -4°C et +38°C, humidité relative maximum 90% sans condensation	• Adapté à tous les intérieurs

Logistique	Produit nu	Produit emballé	Carton
Gencod			
Dimension s(mm)	Hxxx x Lxxx	H132 x L132 x P40	H140 x L155 x P200
Poids	xx g	xxx g	xxx g
PCB	1	1	5

2014-03

www.fireangel.eu

Sprue Safety Products ltd
6 Davy Way, Carter Court, Waterwells Business Park, Gloucester GL2 2DE , Royaume-Uni

Partenaire de l'Association des Brûlés de France activement engagé pour la prévention incendie.

ENTRETENIR LE DETECTEUR DE FUMEE

Conseils d'entretien *(notice dédiée)*

Votre logement est équipé d'un ou plusieurs DAAF(s):
Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée

A QUOI SERT LE DAAF ?

En cas d'incendie dans votre logement, **il vous prévient dès les premiers instants et déclenche l'alarme.**

Il vous donne le temps de réagir, d'appeler au besoin les secours et d'évacuer les lieux si nécessaires.

Il est fixé au plafond et ne peut pas être déplacé sans l'accord écrit des services de **Maisons Claires.**

L'ENTRETIEN DU DAAF

Votre responsabilité est de vérifier régulièrement le bon fonctionnement du DAAF. C'est-à-dire vérifier sa sensibilité de détection, sa puissance sonore et l'état des piles.

➡ TESTEZ VOTRE DÉTECTEUR 1 FOIS PAR MOIS avec l'ensemble des occupants du logement pour qu'il se familiarise avec le son de l'alarme.

POUR TESTER

PRESSER LE BOUTON CENTRAL

Ne testez pas le détecteur avec une flamme, cela pourrait le détériorer et provoquer un incendie.

➡ NETTOYEZ RÉGULIÈRMENT LES GRILLES DU DÉTECTEUR à l'aide d'un chiffon humide pour retirer les poussières et les toiles d'araignées.

➡ PROCÉDEZ AU CHANGEMENT DES 2 PILES (modèle alcaline 1,5V) si elles sont faibles. Vous serez alerté par un signal lumineux 30 jours avant qu'elles ne fonctionnent plus.

INTERROMPRE UNE ALERTE INTEMPESTIVE

Toutes les alertes doivent être prises au sérieux. Il se peut que les premières fumées ne soient pas visibles.

Si le détecteur se déclenche suite à une fausse alerte comme une fumée de cuisine, vous avez la possibilité de désactiver l'alarme pendant 10 minutes en PRESSANT LE BOUTON CENTRAL.

Cela vous laissera le temps d'aérer la pièce.

Le produit reviendra en fonctionnement normal après ce laps de temps.

SI LE DAAF NE FONCTIONNE PLUS

Si vous avez testé l'alarme, vérifié les piles et constaté que le DAAF ne fonctionne plus, contactez **Maisons Claires** qui fera procéder à son changement.

Si lors du test effectué au moment de votre état des lieux de sortie le DAAF ne fonctionne plus, **Maisons Claires** mandatera une Entreprise pour le faire remplacer.

La réglementation précise que l'entretien du DAAF est à la charge de l'occupant du logement.
Dans ces deux cas, **Maisons Claires** peut vous facturer le remplacement du DAAF.

ATTENTION

- Ne peignez pas le détecteur.
- Ne bouchez pas les orifices du détecteur.
- Ne pulvérisez pas de parfum sur le détecteur.
- N'essayez pas de retirer le détecteur du plafond, cet équipement est installé pour votre sécurité, et il est obligatoire.

Les interlocuteurs téléphoniques

Du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h au **05 31 08 08 80**

Maisons Claires
Groupe ActionLogement